

GUIDE DE L'AGENT PUBLIC

LISEZ LE GUIDE !



DEPUIS JUILLET 2022, LA DIRECTION CENTRALE DE LA COMMUNICATION DU MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS VOUS PROPOSE **LE GUIDE DE L'AGENT PUBLIC**. NOTRE OUTIL D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION. IL S'ADRESSE A TOUS EN APPORTANT DES INFORMATIONS, DES REPÈRES PERMETTANT AUX UNS ET AUX AUTRES DE MIEUX CONNAÎTRE LEURS DROITS ET DEVOIRS POUR POUVOIR AGIR SI BESOIN DANS UNE DIVERSITÉ DE SITUATIONS ADMINISTRATIVES.

IL SERAIT PRÉTENTIEUX D'IMAGINER RÉDUIRE EN QUELQUES FICHES L'INTÉGRALITÉ DE LA PRODUCTION INTELLECTUELLE, SUR L'AGENT PUBLIC. AFIN DE RÉALISER CES PUBLICATIONS, DES CHOIX SONT OPÉRÉS INVITANT À RÉSUMER PARFOIS CERTAINS TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES.

DE MÊME, **LE GUIDE DE L'AGENT PUBLIC** ENTEND VALORISER LES PRATIQUES MANAGÉRIALES APPROPRIÉES AUX ENJEUX ACTUELS DE LA FONCTION PUBLIQUE, AINSI QUE LE PARCOURS PERSONNEL DES UNS ET DES AUTRES VIA SA RUBRIQUE **"PORTRAIT"**. DANS CHAQUE NUMÉRO, UNE CITATION LIÉE À LA NOTION DU MOIS ABORDÉE VOUS EST ÉGALEMENT PROPOSÉE.

"LE GUIDE DE L'AGENT PUBLIC" SE VEUT UN OUTIL PRAGMATIQUE, MIS À LA DISPOSITION DE TOUS LES AGENT PUBLIC, QUELQUE SOIT SA CATÉGORIE. IL A POUR VOCATION D'ÊTRE LU PAR NUMÉRO D'APPARITION MENSUEL. IL EST ACTUALISÉ CHAQUE MOIS. CE, EN FONCTION DES THÉMATIQUES PROPOSÉES PAR LE SERVICE ANALYSE DES MÉDIAS, PAR DES AGENTS TOUS PANS CONFONDUS ET VALIDÉS PAR MADAME LE DIRECTEUR CENTRAL DE LA COMMUNICATION.

LA NOTION DU MOIS : LE COMITÉ CONSULTATIF DE LA FONCTION PUBLIQUE

Pour ce 30ème numéro du "Guide de l'Agent Public", 1er numéro de l'année 2025, nous vous proposons comme notion du mois : **"le Comité Consultatif de la Fonction Publique"**.

Institué par l'article 26 de la loi n°8/91 du 26 septembre 1991 portant statut général des fonctionnaires, le Comité Consultatif de la Fonction Publique est réorganisé par le décret n°0306/PR/MFPRC du 02 août 2024.

En effet, le décret n°306/PR/MFRC du 02 août 2024 marque une étape significative dans la réorganisation du Comité Consultatif de la Fonction Publique, dont l'article 2 dispose : « Le Comité Consultatif de la Fonction Publique donne son avis sur toutes les questions en matière de personnel, d'organisation administrative, de perfectionnement des méthodes et techniques de travail relatives à la Fonction Publique.

Il est obligatoirement saisi, avant toute autre instance, de tout projet de texte législatif et réglementaire concernant la Fonction Publique».

Le Comité Consultatif de la Fonction Publique est présidé par **le Ministre chargé de la Fonction Publique ou son représentant**.

Outre le Président, le Comité Consultatif est composé de neuf (09) membres comme le précise l'article 4 dudit décret, notamment :

- **Le Secrétaire Général du Gouvernement ou son représentant ;**
- **Le Directeur Général du Commissariat au Plan ou son représentant ;**
- **Le Directeur Général de la Modernisation de l'Administration Publique ou son représentant ;**
- **Le Directeur Général de la Fonction Publique ;**
- **Le Directeur Général des Collectivités Locales ou son représentant ;**
- **Le Directeur du Budget et des Finances Publiques ou son représentant ;**
- **Le Directeur Général de l'Économie et de la Politique Fiscale ou son représentant ;**
- **Le Directeur Général chargé des Relations avec les Institutions ou son représentant ;**
- **Le Directeur Général de l'Administration du Territoire ou son représentant.**

Il est à noter que les membres énoncés ci-dessus sont désignés par les autorités dont ils relèvent et sont nommés par arrêté du Ministre de la Fonction Publique.

Le président peut inviter aux travaux toute personne dont l'expertise est jugée nécessaire.

Le Comité Consultatif de la Fonction Publique se réunit en tant que besoin sur convocation de son président et les travaux se tiennent pendant une durée de 30 jours. Un membre peut se faire représenter aux travaux par un autre membre du comité.

Les avis sont pris par consensus. En cas d'impossibilité de consensus, les décisions sont prises à la majorité des membres.

Les avis des travaux du comité sont matérialisés par un procès-verbal signé du président et du secrétaire de séance, dont le secrétariat est assuré par **la Direction Générale de la Modernisation de l'Administration Publique**.

Ce procès-verbal doit être joint au projet de texte dans tout le circuit d'adoption de celui-ci. Il est également transmis à chaque membre du Comité et au ministère initiateur du projet. La copie est conservée à la Direction Générale de la Modernisation de l'Administration Publique du ministère de la Fonction Publique et du Renforcement des Capacités.

En définitive, le décret s'attache à **la promotion d'une Fonction Publique inclusive et diversifiée**. La revalorisation des compétences et la prise en compte de la diversité des administrations sont des éléments centraux des missions du Comité, ainsi qu'à l'enrichissement du cadre de travail.

Le Comité Consultatif est cruciale pour assurer l'intégrité et l'efficacité de la Fonction Publique. En agissant en tant qu'organe de supervision, le comité contribue à instaurer une culture de responsabilité.

PORTRAIT

Parler du "**Comité Consultatif de la Fonction Publique**" nous conduit à faire le portrait de **Madame Marie Claire MELONG AYENOUE, Directeur Général de la Modernisation de l'Administration Publique du ministère de la Fonction Publique et du Renforcement des Capacités, participante aux travaux de relance des activités du Comité Consultatif de la Fonction Publique organisé le 06-08 novembre 2024 dans l'enceinte dudit ministère.**

Née le 12 août 1966 à Libreville, **Madame Marie Claire MELONG AYENOUE** est Conseiller Principal d'Administration Sociale. Détentrice d'un diplôme Supérieur en Travail Social de l'Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés de Dakar au Sénégal, elle possède de solides compétences en gestion administrative, en mise en œuvre et évaluation des politiques sociales, ainsi qu'en gestion des ressources humaines et des conflits sociaux.

Forte de son expérience professionnelle, **Madame Marie Claire MELONG AYENOUE** a toujours su relever les différents défis auxquels, elle fait face à chaque étape de sa carrière administrative au travers des postes de responsabilité qu'elle a occupé. A savoir :

Son parcours professionnel débute en **1993** en tant qu'**assistante sociale au service Social de la Gendarmerie Nationale**, un poste qu'elle occupe jusqu'en 1998. Par la suite, de **1998-2004**, elle est mutée à la Direction Générale des Affaires Sociales au Ministère de tutelle ;

Entre **2004-2007**, elle effectue un stage professionnel à l'École Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés de Dakar. Au sortir de ce stage, de **2007-2009**, elle exerce en tant que Conseiller d'Administration Sociale à la Direction Générale des Affaires Sociales ;

De **2009-2016**, elle est Directeur du Contentieux et des Affaires Sociales au Ministère de la Fonction Publique. Puis, de **2016-2019**, elle devient Directeur de la Gestion des Personnels et du Contentieux ;

De **2019-2023**, elle occupe le poste de Directeur Général Adjoint de la Fonction Publique. De janvier 2023 à ce jour, **Madame Marie Claire MELONG AYENOUE** est **Directeur Général de la Modernisation de l'Administration Publique** du Ministère de la Fonction Publique et du Renforcement des Capacités.

Le parcours remarquable de **Madame Marie Claire MELONG AYENOUE** lui a permis de contribuer activement aux Commissions Techniques chargées de l'élaboration des critères d'évaluation des agents de l'État, ainsi qu'à la Commission Nationale sur le financement des pensions des agents de l'État. Elle a également participé à la commission de réflexion sur le paiement de l'indemnité des services rendus aux militaires retraités et à la Commission Nationale d'attribution des aides aux personnes à mobilité réduite de 2008-2015.

Dotée d'un réel sens du relationnel, elle a pris part à divers séminaires, notamment sur le leadership des femmes africaines à l'Institut National de Management au Caire, en Égypte, et à un séminaire international de l'Observatoire des Fonctions Publiques Africaines sous le thème « **La protection et la retraite dans la Fonction Publique africaine** » à Cotonou au Bénin.



Par sa polyvalence, **Madame Marie Claire MELONG AYENOUE** a également participé à des missions spéciales, notamment des Task Forces sur la Santé et les Finances Publiques durant la période 2018-2019. Par ailleurs, elle a supervisé les opérations de contrôle des effectifs des agents civils et a œuvré en tant que coordonnateur technique pour le programme de départs volontaires et de retraite anticipée des agents de l'État entre **2012 et 2015**.

De plus, elle a été membre du jury lors des soutenances des cycles A1 et A2 Trésor à l'Institut de l'Économie et des Finances, ainsi qu'à l'École de Préparation aux Carrières Administratives en 2018 et 2019.

Peu importe le mode de responsabilités qu'elle assume, elle parvient toujours à préserver son sens du savoir-faire et du savoir-être, ce qui se manifeste par sa facilité à établir des contacts, sa compétence en communication, ainsi que sa grande capacité d'adaptation.

Femme dynamique, elle voue une réelle passion à la lecture et son engagement associatif, lui tient à cœur.

Dans le cadre de cette réorganisation, le **Directeur Général de la Modernisation de l'Administration Publique, Madame Marie Claire MELONG AYENOUE** en tant que membre du Comité Consultatif de Fonction Publique, estime que : **« le décret n°306/PR/MFRC du 02 août 2024 ne constitue pas qu'une simple réorganisation administrative, mais bien une véritable réforme structurante de la Fonction Publique. Car, par ses missions axées sur le contrôle, l'efficacité, la transparence, l'inclusion et le développement des compétences, il ambitionne de transformer le paysage administratif en faveur d'une gouvernance moderne et réactive par l'application de toutes les institutions représentées.**

Cette démarche, loin d'être anecdotique, est indispensable pour répondre aux enjeux contemporains et pour construire une Administration au service du citoyen.

La réussite de ces missions dépendra néanmoins de l'engagement de toutes les parties prenantes pour faire de cette réorganisation une réalité tangible».

CITATION



« Individuellement, nous sommes une goutte d'eau. Ensemble, nous sommes un océan. »

Ryunosuke Satoro (1892-1927), écrivain japonais.

*Pour l'an 2025 que nous amorçons, veuillez recevoir les vœux du
Directeur Central de la Communication
et de tous ses collaborateurs.*

**BONNE
ANNÉE
2025**